

Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 30 Juin 2026

Présents : Mesdames et Messieurs MALIGEAY, BORGOGNO, CHAZAUD, DEVOISIN, GRAND, BLANC, CAMUS, THIZY, CHAUSSE, BRENIER, BOURRIN, HEAVENS, DUMAS, CROCI, MORIN, FRAISSINET, MASCLAUX,

Absent : Eric DELACOTE (pouvoir à M. HEAVENS) et Julien VERMEULEN (pouvoir à C. DUMAS)

La séance est ouverte à 20 h 00 par Jacques MALIGEAY, Maire, qui, après avoir fait l'appel des conseillers présents, déclare que le quorum est atteint.

Mr le Maire indique qu'une présentation du label Villes Amies Des Aînés (VADA) était prévue en ouverture de séance ; malheureusement l'intervenante a eu un contre-temps. Cette présentation est donc reportée. Le VADA est une structure soutenue par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) qui propose de l'aide aux communes (notamment en ingénierie) pour favoriser le bien-vieillir et promouvoir des environnements inclusifs et adaptés aux personnes âgées.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal précédent du 05 mai 2026 est ensuite soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Marian HEAVENS est nommé secrétaire de séance.

Décisions du Maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des décisions suivantes :

- Une acquisition de concession nouvelle pour 30 ans,
- Un renouvellement de concession pour une durée de 30 ans,
- Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 300 000 €. Mr le Maire rappelle que les sommes sont versées sur besoin de la collectivité, pour compenser certains retards dans l'encaissement des recettes, notamment cette année celui du FCTVA. A ce jour, cette ligne n'a pas encore été mobilisée.

Demandes d'urbanisme

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
CHARRASSIN Alain et CLOPIN - Bessenay	9 Chemin des Rivières en Haut	Rénovation et modification d'un bâtiment existant	19/05/2026
TISSOT Bertrand Bessenay	10 allée du Clos d'Henri	Construction d'une maison de plain-pied.	01/06/2026
OGIER André Bessenay	21 allée du Clos d'Henri	Construction d'une maison de plain-pied.	01/06/2026
VERTADIER Quentin 69210 L'Arbresle	19 allée du Clos d'Henri	Construction d'une maison de plain-pied.	01/06/2026
PONCY-CALIXTE Fabrice - 69170 Tarare	8 allée du Clos d'Henri	Construction d'une maison de plain-pied.	01/06/2026
BRANCHARD Philippe 69290 Grézieu la V.	Allée du Clos de la Chapelle	Construction d'une maison individuelle avec garage.	08/06/2026
PIERSON Johan Bessenay	2 Chemin de Bartassieux	Démolition et reconstruction partielles avec surélévation d'une remise trans- formée en terrasse et mur de clôture.	08/06/2026

Plusieurs demandes d'autorisation d'urbanisme sont liées au développement du Clos d'Henri dont les premiers travaux devraient débuter dans les prochains jours.

Délibération n°06/2026DE02 – Retrait des items 26 et 27 de la délibération 03/2026DE15 relative aux délégations du conseil municipal au maire

Par courrier en date du 06/05/2026, le Bureau du Contrôle de Légalité de la Sous-Préfecture de Villefranche s/Saône a indiqué que la délibération n° 03/2026DE15 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire paraissait entachée d'illégalité en raison de précisions insuffisantes apportées aux items 26 et 27.

De fait, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, qui l'approuve à l'unanimité, de retirer ces items de la délibération n°03/2026DE15.

Délibération n°06/2026DE03 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPQS) 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service public de distribution de l'eau potable doit faire l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son prix. Le maire de chacune des communes membres du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais doit présenter ce rapport pour information à son conseil municipal.

Cette délibération ne fait pas l'objet d'un vote.

David Croci, délégué au SIEMLY, donne au conseil municipal les informations suivantes, issues de ce rapport :

- Population desservie au 31 décembre 2025 : 38 031 abonnés ce qui représente 81 056 habitants, en augmentation de 1.5 %,
- Bilan des volumes : les prélèvements s'élèvent à 5 607 512 m3 issus des captages, chiffre en légère baisse comparé à 2019,
- Le prix au m3 pour un abonnement de 120 m3 au 01/01/2026 est de 4,072 €, hors redevances,
- Qualité de l'eau : 139 analyses bactériologiques (bactéries, virus etc...) et 174 analyses physico-chimiques (conductivité/turbidité/couleur/alcalinité/dureté) ont été effectuées par l'ARS (Agence Régionale de Santé) en 2025 avec un taux de conformité de 100%,
- 19.8 km de réseau ont été renouvelés en 2025 et 119 km en 5 ans (soit 5.5 % de la longueur totale du réseau). La priorité des renouvellements est mise sur les anciens tuyaux PVC,
- Enfin, le niveau des recettes est en léger recul, de - 1.4 % en raison de la diminution de la consommation d'eau.

David Croci indique en outre avoir été élu Vice-Président au sein du SIEMLY.

Délibération n°06/2026DE04 – Création et désignation des membres des commissions municipales

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la liste des commissions municipales ci-dessous et désigne les membres au sein de ces commissions tels qu'indiqués :

- Commission bâtiment (intégrant l'église) :
Responsable : Thierry Borgogno / Membres : Marc Devoisin (église), Nicolas Fraissinet
- Commission grands projets :
Responsable : Thierry Borgogno / Membres : Christèle Brenier, Jean-Claude Chausse, Nicolas Fraissinet
- Commission urbanisme :
Responsable : Thierry Borgogno / Membres : Christèle Brenier, Marc Devoisin, Nicolas Fraissinet, Marian Heavens
- Commission enfance, affaires scolaires et périscolaires, cantine :
Responsable : Yolande Chazaud / Membres : Fabienne Bourrin, Andrée Camus, Charlotte Dumas, Frédérique Morin, Julien Vermeulen
- Commission vie associative et manifestations
Responsable : Marc Devoisin / Membres : Céline Masclaux, Frédérique Morin, Marian Heavens
- Commission vie économique et vie de la commune
Responsable : Marc Devoisin / Membres : Andrée Camus, Céline Masclaux, Frédérique Morin, Marian Heavens, Marie-Noëlle Thizy
- Commission solidarités et santé
Responsable : Bernadette Grand / Membres : Fabienne Bourrin, Christèle Brenier, Andrée Camus, Céline Masclaux
- Commission voirie, réseaux, cimetière
Responsable : Bernard Blanc / Membres : David Croci, Eric Delacote, Marie-Noëlle Thizy (cimetière)
- Commission environnement, fleurissement
Responsable : Bernard Blanc / Membres : David Croci, Julien Vermeulen
- Commission agriculture (intégrant le label APICité)
Responsable : Bernard Blanc / Membres : David Croci, Eric Delacote, Julien Vermeulen
- Commission finances
Responsable : Christèle Brenier / Membres : Bernard Blanc, Thierry Borgogno, Yolande Chazaud, David Croci, Marc Devoisin, Bernadette Grand, Frédérique Morin
- Commission EPCI et mobilités
Responsable : Jean-Claude Chausse / Membres : David Croci, Charlotte Dumas, Nicolas Fraissinet, Bernadette Grand, Marian Heavens
- Commission vie culturelle (intégrant la bibliothèque)
Responsable : Jean-Claude Chausse / Membres : Fabienne Bourrin, Céline Masclaux, Julien Vermeulen
- Commission communication
Responsable : Marian Heavens / Membres : Fabienne Bourrin, David Croci

- Commission informatique
Responsable : Marian Heavens
- Commission personnel
Responsable : Jacques Maligeay / Membres : Bernard Blanc, Thierry Borgogno, Yolande Chazaud, Marc Devoisin, Bernadette Grand

Jacques Maligeay précise que chaque commission aura la possibilité d'inviter des tierces personnes, sur décision du responsable. Dès lors que le fonctionnement des commissions sera jugé cohérent et efficient, elles pourront être élargies à des personnes extérieures.

Délibération n°06/2026DE05 – Désignation des membres de la commission de révision des listes électorales

Jacques Maligeay indique que la commission de révision des listes électorales doit être composée de 5 titulaires et 5 suppléants et que pour chacun d'entre eux 3 membres doivent être issus de la liste majoritaire et 2 membres de la liste minoritaire.

A l'unanimité, sont désignés :

- Membres titulaires : Fabienne Bourrin, Christèle Brenier, Nicolas Fraissinet, Marian Heavens, Frédérique Morin,
- Membres suppléants : Bernard Blanc, Andrée Camus, David Croci, Eric Delacote, Céline Masclaux.

Délibération n° 06/2026DE06 : Appel à projets du Département, demande de subvention dans le cadre d'un projet d'espace plurifonctionnel – Phase 2

Monsieur le Maire rappelle que pour la troisième année consécutive, et au regard du faible montant déjà alloué par le Département sur le projet d'espace plurifonctionnel, la commune peut espérer bénéficier de l'attribution d'une subvention du Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2026.

Il est dressé le plan de financement HT qui s'établit comme suit :

Financeurs	Montant des dépenses HT	Base subventionnable HT	Montant HT sollicité	Montant HT obtenu	Pourcentage
Etat - DSIL	2 229 000 €	1 500 000 €	450 000 €	270 000 €	18% de la base subventionnable
Etat - DETR	2 229 000 €	475 000 €	285 000 €	210 195 €	44.25 % de la base subventionnable
Région	1 990 000 €	500 000 €		170 000 €	34 % de la base subventionnable
Département	1 990 000 €		519 000 €	80 000 €	4 % du montant total des dépenses
Département	2 674 889 €		300 000 €		11 % du montant total des dépenses
Collectivité	2 674 889 €			1 644 694 €	61.48 % du montant total des dépenses

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la demande d'une subvention au titre du Partenariat Territorial 2026 au Département du Rhône.

Jacques Maligeay indique, en outre, avoir eu confirmation de la subvention de 210 195 € le 29 juin 2026 au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Délibération n° 06/2026DE07 : Souscription d'un prêt relais pour le financement de l'espace plurifonctionnel

Dans le cadre de la construction de l'espace plurifonctionnel, il est nécessaire de recourir à un prêt relais pour assurer le financement des travaux en attendant le versement des différentes subventions déjà obtenues, du Fonds de Compensation de la TVA et de la réalisation de l'emprunt long terme prévu à l'issue des travaux.

Différentes banques ont été consultées à cet effet : le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, la Banque des Territoires (laquelle ne consent pas de prêt relais) et l'AFL (nouvelle banque pour les collectivités).

Après étude de ces offres, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la souscription d'un prêt relais auprès du Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

- Montant 1 000 000 €,
- Durée : 2 ans,
- Taux variable sur moyenne mensuelle E3M : 2.98 %
- Frais de dossier : 1000 €

Délibération n° 06/2026DE08 : Plan Local d'Urbanisme : déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU, projet « Maison Bernard »

Monsieur le Maire indique que l'aménagement de la propriété Bernard est soumis à une adaptation de notre document d'urbanisme. En effet, le site à aménager est classé sur deux zones Ua et N du PLU, mais surtout classé, pour partie, en PENAP, notamment en raison d'une erreur matérielle du Département du Rhône.

Le projet de requalification intègre, en outre, des démolitions et des constructions neuves nécessitant une évolution du règlement des zones Ua et N (pour permettre la création d'une voirie et de stationnements) et l'élaboration d'une OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation), afin d'encadrer au mieux les futures réalisations en termes de programme, d'accès, de stationnement et d'implantation.

La déclaration de projet est une procédure permettant de mettre en compatibilité de manière simple et accélérée les documents d'urbanisme avec un projet d'aménagement d'intérêt général.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce sur l'opportunité de lancer une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU dans le cadre de l'aménagement du tènement Bernard.

Jacques Maligeay indique que la commission grands projets s'est réunie lundi 29/06 avec l'ensemble des acteurs du dossier : EPORA, l'atelier de l'Arue qui accompagne la mairie, Bruno Gippet correspondant Village d'Avenir près la Préfecture et un éventuel porteur du projet, Rhône Saône Habitat (RSH). Il est ressorti de cette réunion que, comme pour le Clos d'Henry, une mise en compatibilité de notre PLU sera nécessaire ; celle-ci se fera donc au travers d'une déclaration de projet.

Le projet envisagé est de permettre l'accueil de jeunes couples grâce au dispositif PSLA (Prêt Social de Location Accession), de seniors encore autonomes au sein d'une maison partagée (structure qui se situe entre l'habitat individuel et l'EHPAD) et d'autres catégories de ménage via de l'accession libre.

Frédérique Morin demande si un seul promoteur travaille sur le dossier. Jacques Maligeay lui répond par l'affirmative. Pour avancer sur le projet, le promoteur engage des frais importants au niveau des architectes et urbanistes ; de fait, il est nécessaire, pour qu'un promoteur avance sur le projet, qu'il ait été présélectionné. Ainsi, RSH sollicite EPORA pour signer une promesse de vente.

Suite à l'appel à projet lancé en fin d'année 2025 par EPORA et revenu infructueux, deux promoteurs se sont ensuite déclarés intéressés par le projet. Un s'est déjà retiré. RSH est le seul en lice. Il convient de rappeler que Bessenay est loin de la métropole et que les promoteurs sont, majoritairement, éloignés de leur zone habituelle. De fait, nombre d'entre eux ne viennent pas. RSH est une coopérative HLM qui réalise du logement social et qui, grâce à un changement de statut en cours, pourra proposer de l'accession libre. RSH répond donc parfaitement au projet de la commune.

Dans le cadre de cette déclaration de projet, Jacques Maligeay rappelle deux enjeux majeurs :

- L'aspect financier : chaque année, la commune verse 60 000 € d'avance à EPORA, somme qui sera due tant que la commune n'aura pas signée une convention opérationnelle avec ces derniers (or cette convention ne pourra être signée que lorsque le projet sera bien avancé).
- L'aspect urbanistique : une étude environnementale sera-t-elle nécessaire dans le cadre de la déclaration de projet ? Aucune certitude à ce jour. Si une telle étude devait être conduite, elle nécessiterait 12 mois de délai supplémentaire, d'où l'intérêt de lancer rapidement la procédure.

Il rappelle en outre que les contrôles plomb, amiante... seront à prévoir ainsi que d'autres diagnostics avant la démolition du bâti existant mais que des études de sol devront également être réalisées. De fait, RSH ne peut pas continuer toutes ces démarches sans qu'EPORA lui signe une promesse avec un prix et des conditions fixés. RSH est partant pour signer au plus vite cette promesse à l'inverse d'EPORA qui ne semble pas pressé. Nous avons demandé un calendrier pour pouvoir activer tout cela. La commune va-t-elle retoucher quelque chose, du fait notamment des avances déjà réalisées, ou devra-t-elle verser une compensation ? Il est nécessaire que le promoteur ait une certaine liberté dans son projet pour qu'il puisse être rentable. Cette liberté sera bien sûr encadrée par la commune et Mr Portal.

Céline Masclaux souhaiterait avoir plus d'informations sur le projet porté par RSH. Jacques Maligeay lui indique que le projet porte sur une maison partagée pour les seniors qui pourraient accueillir 12 personnes et 25 logements, qui ne feront pas l'objet d'une seule construction mais bien de plusieurs bâtiments, pour notamment conserver l'aspect visuel actuel du site.

Frédérique Morin demande si une visite du site est possible. Thierry Borgogno confirme ; une date sera fixée dans l'été pour une visite des membres du conseil municipal.

Céline Masclaux demande quel est le prix proposé par RSH pour le rachat de la propriété. Jacques Maligeay répond qu'aucune offre n'a été reçue à ce jour, RSH n'ayant pas encore travaillé avec ses architectes.

Céline Masclaux souhaiterait connaître le coût lié à la procédure de déclaration de projet ; il est de 16 000 € environ ; la procédure permettra de faire évoluer le règlement de la zone Ua pour permettre l'aménagement de la zone. A noter que le parc, situé en zone N, sera maintenu et pourrait devenir accessible à l'ensemble des habitants.

Thierry Borgogno indique qu'il convient de justifier de l'intérêt général du projet pour permettre la réalisation de la voirie, au travers de la parcelle classée en PENAP.

David Croci demande combien de temps nécessite cette procédure. 12 mois, voire 24 mois s'il fallait conduire une étude environnementale.

Thierry Borgogno rappelle l'importance du rôle de Bruno Gippet sur ce type de projet, notre correspondant Village d'Avenir étant placé sous l'autorité directe du Sous-Préfet Galland ; il est le relais entre les services de l'état et notre collectivité et permet d'être en lien avec les services adéquats.

Jacques Maligeay conclut le débat en rappelant que ce projet nécessitera de nombreux échanges et une réflexion importante ; le projet est au début de la phase opérationnelle et l'urbanisme demande du temps.

Délibération n° 06/2026DE09 : Annulation et création de servitudes avec la SCI Chambifruits

Dans le cadre du projet de construction de l'espace plurifonctionnel sur la parcelle cadastrée A779, le conseil municipal approuve la convention de servitudes à intervenir entre la commune de Bessenay et la SCI CHAMBIFRUIT, constatant concomitamment la suppression de la servitude conventionnelle de passage en surface et la constitution de la servitude de tréfonds pour le passage d'une canalisation destinée à l'évacuation des eaux pluviales du fonds appartenant à ladite SCI.

David Croci demande qui supportera le coût de cet acte. Jacques Maligeay confirme que le coût sera pris en charge par la commune.

A la demande de Céline Masclaux, Jacques Maligeay confirme que la servitude de tréfonds concernera bien une canalisation d'eaux pluviales.

Délibération n° 06/2026DE10 : Suppression de postes

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la suppression des postes vacants suivants :

- Un poste au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- Un poste au grade d'adjoint territorial d'animation à temps non complet,
- Un poste d'agent de maîtrise.

Délibération n° 06/2026DE11 : Création de postes

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la création des postes suivants :

- à compter du 01/09/2026, un emploi permanent d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 21/35^{ème},
- à compter du 01/09/2026, un emploi permanent d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ème} classe à temps complet,
- à compter du 01/10/2026, un emploi permanent d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 31/35^{ème},

pour permettre l'avancement de grade de certains agents.

Jacques Maligeay indique qu'il donnera suite à l'avancement de grade de ces trois agents.

Délibération n° 06/2026DE12 : Contrat d'apprentissage BPJEPS

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement potentiel d'un apprenti au sein de l'Accueil Collectif des Mineurs dans le cadre de la préparation d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) pour une durée de 2 ans.

Délibération n° 06/2026DE13 : CCPA, désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Chaque commune membre de l'EPCI doit disposer d'au moins un représentant au sein de la CLECT, issu de son conseil municipal, afin qu'aucune commune membre ne soit écartée du processus d'évaluation des charges transférées,

La CLECT a pour rôle d'assurer, pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences. Thierry Borgogno et David Croci sont volontaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Thierry Borgogno, membre titulaire, et David Croci, membre suppléant, pour siéger à la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Requalification du Prado : tirage au sort des membres du groupe de travail

Les travaux de l'espace plurifonctionnel ayant débuté, la municipalité va devoir réfléchir au devenir de la salle du Prado. A cette fin, Monsieur le Maire indique que le conseil municipal souhaite associer les bessenois et bessenoises à cette réflexion au sein d'un groupe de travail.

Celui-ci sera constitué d'une douzaine de personnes dont 50 % seront des « experts » (urbanistes, architectes, paysagistes, personnes ayant une expertise dans le bâtiment ou le génie civil...) qui auront candidatés. Mr le Maire propose que les 50 % restants soient issus de la société civile et tirés au sort à partir de la liste électorale. 12 personnes seront ainsi tirées au sort ; les 6 premiers seront contactés en priorité et automatiquement intégrés à ce groupe de travail après obtention de leur accord. Les 6 personnes tirées au sort restantes permettront de pallier les éventuels refus.

Jacques Maligeay indique que plusieurs candidatures ont déjà été reçues, notamment celle d'une jeune fille diplômée d'un master d'urbanisme, celle d'une personne des travaux publics, celles de personnes expertes en travaux paysagers. Toutes les demandes ne seront pas acceptées car il est indispensable que les candidats aient une appétence en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Céline Masclaux demande s'il faut être bessenois pour candidater ? La réponse est oui. Elle demande ensuite combien de candidatures ont été reçues ? A ce jour, 7 ou 8 ont été reçues mais toutes ne sont pas « expertes ». Jacques Maligeay rappelle que l'idée de constitution de ce groupe réside sur la volonté de faire émerger des idées autour de la requalification urbaine de cette zone. C'est pourquoi tous les habitants, sans spécificité particulière peuvent participer. Des idées vont émerger, se croiser, se mélanger. Ce sera ensuite le travail du conseil municipal que de faire aboutir le projet. Les urbanistes de la CCPA pourront également intervenir pour soutenir les élus dans ce travail.

Frédérique Morin dit que les 12 personnes travailleront donc ensemble pour venir ensuite présenter leurs travaux au conseil municipal. Jacques Maligeay confirme que c'est exactement le principe.

Céline Masclaux demande comment le groupe va se constituer si les 12 personnes tirées au sort refusent. Un nouveau tirage au sort serait alors organisé ; il n'est à ce jour pas prévu de suppléant. Jacques Maligeay précise qu'il s'agit d'une initiative nouvelle, jamais tentée et donc, comme toute nouvelle expérimentation, nous verrons ce qu'il en ressort, à posteriori.

David Croci demande qui conduira le groupe. Ce sera une personne parmi « les experts ».

Thierry Borgogno rappelle qu'il n'y aura pas d'intervention des élus dans ce groupe ; leur page est blanche. Jacques Maligeay confirme ces propos en précisant que l'intégration d'anciens élus à ce groupe n'est pas non plus souhaitée, pour ne pas biaiser la réflexion.

Jacques Maligeay, assisté de trois conseillers municipaux, procède au tirage au sort. Les personnes suivantes sont tirées au sort : Roseline MORLET, Jean-Claude CHAUSSE (tirage annulé en raison de son statut d' élu), Agnès CHAMBON épouse BLACHERE, Maxime DUMAS, Nicolas SERRAILLE, Fabienne BOURRIN (tirage annulé en raison de son statut d' élu), Thierry TARDY, Guy BLANC, Franck MAUVERNAY, Marie-Paule LORNAGE épouse BERTHIER, Méline LESPINASSE (tirage annulé en raison de sa candidature en tant qu'experte), David BRESSANS, Christine BATION, Lydie BOURREAU épouse MOREL, Remy OGEARD

Questions diverses

David Croci demande s'il serait possible de mettre en place un tour de table des commissions afin d'être informé des travaux en cours à l'occasion de la tenue des conseils municipaux. Jacques Maligeay prend acte de cette demande et réfléchira à cette question pour apporter une réponse à l'occasion du prochain conseil municipal.

Sachant que plusieurs élus ont une activité professionnelle, David Croci demande s'il serait possible d'avoir des réunions de commission adaptées aux contraintes de chacun. Jacques Maligeay lui confirme que c'est déjà le cas. Les responsables de commission essaient au maximum de prévoir les réunions en prenant en compte les contraintes de chacun mais toutes les réunions ne peuvent pas se tenir en soirée. Il prend pour exemple la réunion du 29/06 au matin, relative à la propriété Bernard, avec la rencontre de différents intervenants extérieurs qui ne sont disponibles qu'en journée ou des réunions de chantier de l'espace plurifonctionnel.

Céline Masclaux précise que la question de David Croci ne fait pas référence à ce type de réunion faisant appel à des personnes extérieures mais bien aux réunions de commission.

Bernadette Grand indique, qu'en ce qui la concerne, les réunions de sa commission sont prévues les lundis à 19h et que cet horaire peut toujours évoluer, pour s'adapter au mieux à chacun.

Jacques Maligeay conclut le débat en indiquant que chaque responsable de commission est bien d'accord pour prendre en compte cette demande, dans la mesure du possible.

David Croci demande comment va s'organiser le partage des informations reçues lors des réunions de commissions de la CCPA, avec les élus et la population ?

Jacques Maligeay est heureux que David Croci se pose cette question, question qu'il n'avait pas entendue sous le précédent mandat et indique que c'est Jean-Claude Chausse qui sera chargé de recueillir l'ensemble des informations des commissions CCPA pour ensuite les partager à tous. David Croci se questionne sur la méthode. Jean-Claude Chausse répond que c'est la première fois que la commune de Bessenay sera aussi présente à la CCPA dans la mesure où la commune sera représentée dans l'ensemble des commissions communautaires et indique qu'il travaillera avec Marian Heavens sur la meilleure façon de faire suivre les informations.

Jacques Maligeay précise que chaque vice-président organise sa réunion de commission et transfère ensuite l'ensemble des informations vers les élus ; les informations seront donc disponibles. Attention toutefois à ne pas donner trop d'informations, au risque de perdre en productivité.

David Croci dit qu'il conviendra de filtrer ce qui est impactant pour la commune.

Céline Masclaux demande si cette communication prendra la forme d'un compte-rendu à faire après les réunions des commissions communautaires. Jacques Maligeay répond que le compte-rendu ne sera peut-être pas nécessaire mais les informations devront circuler.

Bernadette Grand précise qu'au niveau de sa commission CCPA, quand les commissions auront avancé sur les différents projets, il sera toujours possible de solliciter une présentation du ou des projets en conseil municipal.

Jean-Claude Chausse indique qu'une synthèse de ce qui se passe dans les commissions sera réalisée.

Jacques Maligeay rappelle ensuite que Véronique Delorme a pris sa retraite ce jour, après 37 ans passés à la mairie. Un pot de départ a été organisé à cette occasion. Véronique a été au cœur de la vie des bessenais au travers de ses missions au niveau de l'état civil et de l'urbanisme. Un grand merci pour ces 37 années.

Jacques Maligeay indique également que, par le biais de la commission solidarité, une desserte de l'espace de santé par l'AMI est en cours de mise en place, avec l'appui de la Communauté de Communes et grâce, notamment, à l'intégration de Bernadette Grand au sein du conseil d'administration de l'hôpital de l'Arbresle. Bernadette Grand précise que l'AMI est le service de transport à la demande qui vient chercher les personnes à leur domicile pour les emmener à des points référencés. L'espace santé fera désormais partie des points référencés.

Jean-Claude Chausse ajoute que trois agents de la CCPA seront présents sur le marché le vendredi 3 juillet pour échanger avec les habitants sur la mobilité.

Jacques Maligeay, suite aux températures extrêmes des jours précédents et du niveau de sécheresse important, a interrogé la Préfecture sur l'organisation du feu d'artifice à l'occasion de la fête villageoise du 04 Juillet prochain.

La Préfecture a indiqué « qu'aucune mesure d'interdiction n'avait, à ce jour, été prise mais qu'il convenait de rester vigilant sur les éventuelles mesures qui pourraient être prises dans les prochains jours mais, à priori, aucune mesure d'interdiction puisque les températures sont désormais plus basses. Le maire peut toutefois décider d'interdire le feu d'artifice au regard des conditions météorologiques ».

Jacques Maligeay souhaiterait avoir l'avis du conseil municipal sur ce sujet car si le feu d'artifice devait être annulé, le plus tôt serait le mieux pour informer les organisateurs et ne pas les mettre face au fait accompli au dernier moment. Il est prévu que le feu d'artifice soit tiré cette année depuis le Prado.

Jacques Maligeay indique n'avoir aucune technicité pour prendre cette décision mais déclare être plutôt favorable au maintien de ce feu d'artifice.

Bernadette Grand n'y est pas favorable aux vues des conditions météorologiques actuelles. Yolande Chazaud fait part de son inquiétude par rapport aux maisons situées en-dessous.

Céline Masclaux demande s'il pourrait ressortir de ces échanges un avis plus tranché sur cette question.

Jacques Maligeay souligne qu'il est difficile de se positionner car les personnes ont des interrogations mais pas forcément un avis tranché. Jacques Maligeay indique qu'il contactera les pompiers pour avoir un avis supplémentaire avant de prendre une décision.

La séance est levée à 22 H 30. Prochain Conseil Municipal le 15 septembre 2026 à 20 h 00